



Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Magali JOFFROY, société Matfer, 9/11 rue du Tapis vert 93261 Les Lilas , agissant en qualité de RSE Groupe & Affaires Règlementaires, déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
papier excelpap 60x40/500	Papier blanchi, siliconé double face Excel'pap Sans chrome Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506) Exopap Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome	320200
papier cuisson exopap60x40 500	Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506) Exopap	320201
papier cuisson exopap60x40 250	Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506) Exopap	320202
papier cuisson exopap325*530	Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506)	320203



Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
papier cuisson ecopap60x40 500	Ecopap Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome Non blanchi Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506)	320211
pap.cuisson ecopap325*530 500	Ecopap Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome Non blanchi Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506)	320213
papier ecopap brun 400x300/500	Ecopap Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome Non blanchi Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506)	320214
papier ecopap blanc 60x40/500	Ecopap Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506)	320221
papier ecopap 575x375 / 500	Ecopap Papier à base de fibres vierges, traité double face Sans chrome Non blanchi Accrédité FSC Mix Credit (certification n° IMO-COC-146506)	320233



* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)

Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Papiers et cartons destiné(e)(s) à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

BFR XXVI, XXXVI/2
DÉCRET N° 2007/766
DÉCRET N° 2008-1469
FDA, CFR §211 (PART 176)
RÈGLEMENT 10/2011/UE ET AMENDEMENTS
RÈGLEMENT 1935/2004/CE
RÈGLEMENT 2023/2006/CE ET AMENDEMENTS

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Au contact sec.
- Au contact humide/produit aqueux
- Au contact gras.
- Au traitement thermique, dont la cuisson (Température maximale: 220°C pendant 30 min).
- Répond(ent) aux exigences du système REACH règlement 1907/2006/CE et modifications.
- Objet-Emballage, seul (directive 94/62/CE) et modifications.
- Emballage seul conforme (directive 94/62/CE) et modifications.
 - Prévention par réduction à la source (NF EN 13428).
 - Réutilisation (NF EN 13429).
 - Recyclage matière (NF EN 13430).
 - Valorisation énergétique (NF EN 13431).
 - Valorisation par compostage et biodégradation (NF EN 13432).
 - Minimisation des substances dangereuses (NF EN 13428).
 - Respect des limites réglementaires des niveaux de concentration en métaux lourds.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:



- Déclaration(s) des fournisseurs de matières premières.
- Analyses de migration faites par le fabricant ou du metteur sur le marché.
- Analyses de migration globale:

Simulant(s) et conditions de test:

Simulants	Temps	Température
polyphenylne oxide (MPPO, simulant E)	10 jours	- 20°C
polyphenylne oxide (MPPO, simulant E)	30 minutes	220°C

< aux limites autorisées

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Les Lilas, le 16/10/2025
Magali JOFFROY, RSE Groupe & Affaires Réglementaires


MATFER INDUSTRIE
ZI Les Réhardières - Route de l'Aigle
Longny-au-Perche
61290 LONGNY-LES-VILLAGES
Tél. 02 33 85 34 00 - Fax 02 33 73 64 05
Siret : 775 732 522 00047 - APE 2599A